



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ABYMES • BAIE-MAHAULT • POINTE-À-PITRE

PRÉSIDENTE PAR ÉRIC JALTON

APPEL À CANDIDATURE

POUR INTÉGRER LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

» CAP ENTREPRENDRE

VOUS AVEZ UN **PROJET ?**
NOUS VOUS OFFRONS
UNE **OPPORTUNITÉ**

AU CŒUR DE JARRY

Immeuble Business Center
43 Rue Henri Becquerel
97122 BAIE-MAHAULT

Dépôt des candidatures

Jusqu'au 30 sept. 2026 à 0h00

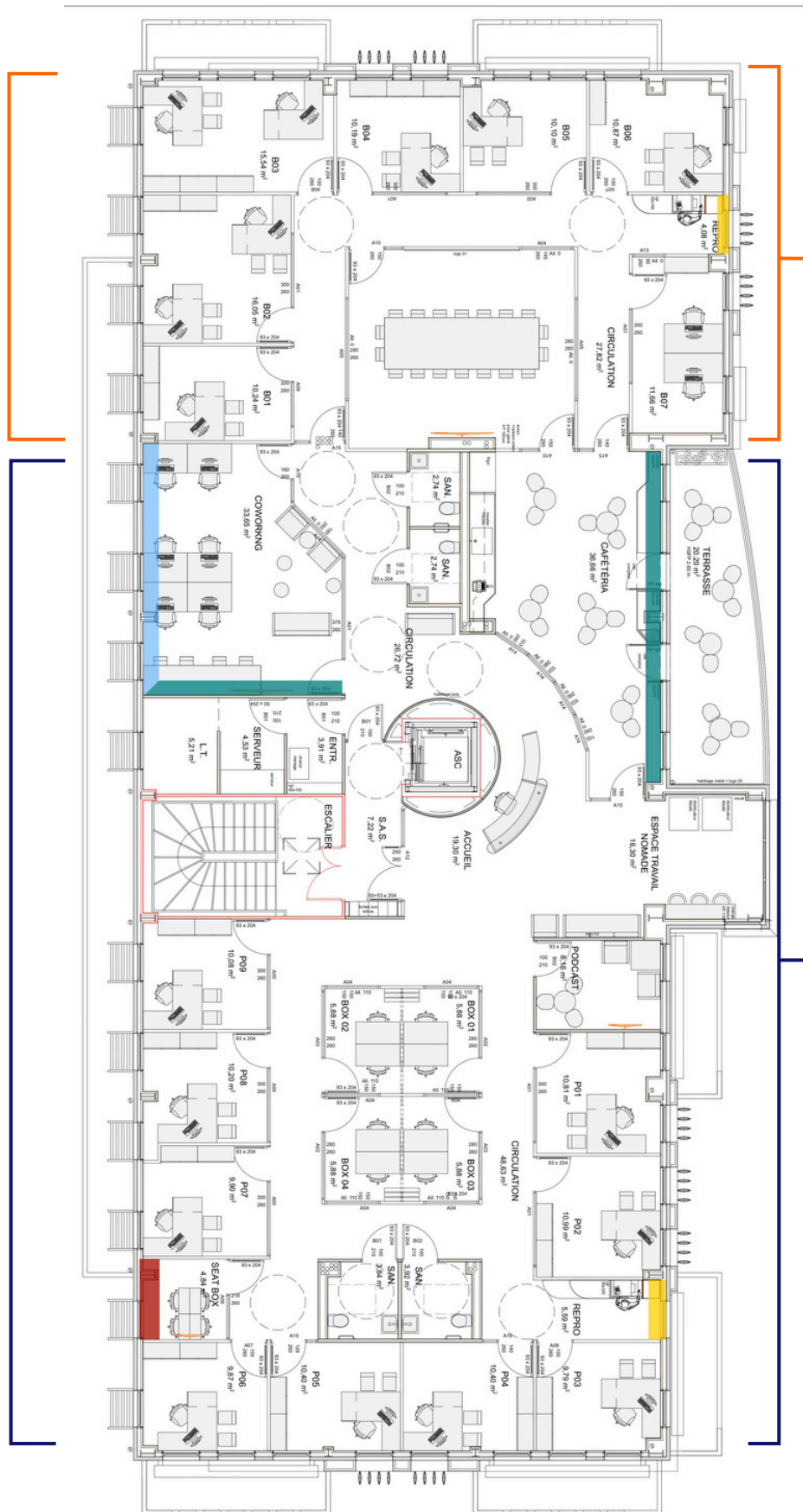
capentreprendre@capexcellence.net

ÉLU RÉFÉRENT : Teddy BERNADOTTE, Vice-Président de la commission Développement Économique - TÉL. : 06 90 55 40 04

CADRE RÉFÉRENT : Géralde POMMIER, Directrice Innovation et Accompagnement des Entreprises - TÉL. : 06 90 54 03 35

CABINET DU PRÉSIDENT : Ruddy ZOROBABEL, Directeur Adjoint - TÉL. : 06 90 48 69 49

ORGANISATION >>> CAP ENTREPRENDRE



POLE ATTRACTIVITE
ET DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUES

ESPACE
ENTREPRISES

La communauté d'agglomération CAP Excellence, créée le 30 décembre 2008, est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre composé de 3 villes membres : Abymes, Baie-Mahault et Pointe-à-Pitre.

L'EPCI représente le 1^{er} bassin économique de Guadeloupe avec plus de 16 000 entreprises recensées sur son territoire.

Date limite de dépôt des candidatures

**Mercredi 30 septembre 2026 à 00h00 (heure de Guadeloupe)
à l'adresse capentreprendre@capexcellence.net**

**Pour tout renseignement, veuillez contacter
la Direction Innovation et Accompagnement des Entreprises
0690 54 03 35 (appel téléphonique et WhatsApp)**

INFORMATIONS GENERALES DE VOTRE ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :

Représentée par :

Domaine d'activité : ☐ SERVICES A LA PERSONNE ☐ SPORT BUSINESS
☐ SANTE ☐ TOURISME
☐ TRANSITION ECOLOGIQUE ☐ ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
☐ SILVER ECONOMIE ☐ AUTRE (PRECISEZ) :

Immatriculation du siège social :

☐ TERRITOIRE DE CAP EXCELLENCE (ABYMES, BAIE-MAHAULT, POINTE-A-PITRE)
☐ AUTRE (PRECISEZ) :

Tél. :

Adresse e-mail :

DOSSIER N° :
(Réservé à l'administration)

L'ESPACE ENTREPRISES DE CAP EXCELLENCE : "CAP ENTREPRENDRE"

1 * L'EQUIPEMENT

- ▶ Situé au coeur de Jarry, 43 rue Henri Becquerel, Immeuble Business Center, Bâtiment B, BAIE-MAHAULT
- ▶ Conçu spécialement pour l'accompagnement et l'appui des porteurs de projet et des entreprises du territoire de CAP Excellence
- ▶ Installé sur une surface de 524 m² qui regroupe le Pôle économique de CAP Excellence et un équipement au service des entreprises : CAP ENTREPRENDRE
- ▶ Doté d'un Wi-Fi performant
- ▶ Un immeuble moderne comprenant :
 - > Un groupe électrogène de secours
 - > La fibre optique
 - > Un ascenseur
 - > Un parking
- ▶ Un espace dédié au développement des porteurs de projet et des entreprises visant à redynamiser le tissu économique territorial en soutenant les initiatives entrepreneuriales dans les secteurs économiques les plus dynamiques de la Guadeloupe
- ▶ Différents espaces pour faciliter le réseautage avec des experts

2 * LES MISSIONS DE CAP ENTREPRENDRE

CAP ENTREPRENDRE est un pôle entièrement dédié à l'appui, au soutien et à l'accompagnement des entreprises immatriculées sur le territoire de CAP Excellence, qu'elles soient hébergées sur place ou non.

Les objectifs sont multiples :

- > **S'ancrer** dans l'écosystème économique territorial et guadeloupéen
- > **S'adapter** aux besoins des entreprises du territoire de CAP Excellence
- > **Inciter et encourager à l'innovation**
- > Permettre **un accès facilité à la formation**
- > Favoriser la **création de nouveaux emplois** durables et qualifiés
- > **Renforcer la collaboration** avec les acteurs économiques locaux, régionaux, nationaux et internationaux
- > Intégrer les entreprises **dans des réseaux professionnels**
- > **Adapter une offre de services** au développement des entreprises du territoire
- > Favoriser un **développement pérenne et maîtrisé**
- > Faciliter **la mise en contact avec un réseau de partenaires et d'experts**

CAP ENTREPRENDRE est aussi l'espace privilégié pour la concertation avec les acteurs économiques pour la mise en place de politiques publiques visant à soutenir le tissu entrepreneurial et l'emploi.

3 * L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET ET DES ENTREPRISES DE CAP EXCELLENCE

1 UN ACCOMPAGNEMENT AU DEVELOPPEMENT ADAPTE ET PERSONNALISE AVEC OU SANS HEBERGEMENT



2 UN PROGRAMME DYNAMIQUE D'ANIMATIONS



3 DES EQUIPEMENTS PROFESSIONNELS DEDIES AU DEVELOPPEMENT





DOSSIER DE CANDIDATURE

**BENEFICIEZ
D'UN PARCOURS
D'ACCOMPAGNEMENT
AVEC HEBERGEMENT EN
PEPINIERE D'ENTREPRISES**

1

QU'EST-CE QU'UNE PEPINIERE D'ENTREPRISES ?

La Pépinière d'entreprises est une structure d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des jeunes entreprises.

Elle leur offre des services personnalisés pour développer leur activité et favorise leur réussite en réduisant les obstacles en phase de démarrage de l'activité.

Elle cible des entrepreneurs volontaires et déterminés qui, faute de moyens financiers suffisants, s'installent à minima, le plus souvent à leur domicile ou à proximité.

L'offre de la pépinière d'entreprises permet de sécuriser et consolider l'activité de l'entrepreneur.

2

LES AVANTAGES DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES

1. Une solution d'hébergement à prix attractif

2. Un accès à des services à coûts partagés

3. Un accompagnement personnalisé

4. La création de liens professionnels

5. Moins de stress face aux difficultés d'entreprendre

6. Rompre l'isolement du chef d'entreprise

7. Plus de chance de consolider son entreprise

8. Avoir accès à des dispositifs innovants

9. Une domiciliation dans un espace dédié à l'entrepreneuriat

3

LES LOYERS AU SEIN DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES CAP ENTREPRENDRE

La Pépinière d'entreprises CAP ENTREPRENDRE permet à 9 entreprises d'être domiciliées sur place pendant trois années après sélection.

Le paiement du loyer ouvre droit à l'accès à un bureau privatif ainsi qu'à un parcours d'accompagnement personnalisé. Ces deux composantes sont indissociables et font partie intégrante de l'offre de la pépinière.

COMPRIS DANS LE LOYER (Voir conditions)

► IMMOBILIER D'ENTREPRISE

- > LOCATION D'UN BUREAU PRIVATIF MODERNE AMÉNAGÉ (BUREAU AVEC CAISSON, FAUTEUIL, SIEGES VISITEUR, POUBELLE, RANGEMENTS, CLIMATISATION, TÉLÉPHONE, BADGE D'ACCÈS INDIVIDUEL, ...)
- > BOÎTE AUX LETTRES INDIVIDUELLE
- > DOMICILIATION DE L'ENTREPRISE
- > WI-FI
- > ACCÈS À L'IMPRIMANTE
- > ACCÈS À LA CAFET'
- > FRAIS DE MÉNAGE

► PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET ÉVOLUTIF DURANT TOUTE LA PÉRIODE D'HÉBERGEMENT

- > PRESTATIONS IDENTIFIÉES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE (CONSOLIDATION DU STATUT JURIDIQUE, LEVÉE DE FONDS, STRATÉGIE COMMERCIALE, DISPOSITIFS POUR L'EXPORT, ...)
- > SUIVI INDIVIDUALISÉ DU PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT
- > MENTORAT PAR DES EXPERTS MÉTIERS

► VALORISATION DE L'ENTREPRISE PAR DES ACTIONS DE COMMUNICATION

► INSCRIPTION PRIORITAIRE AUX PROGRAMMES D'ANIMATION

► TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE POUR LA LOCATION DES ÉQUIPEMENTS

- > COWORKING
- > SALLES DE RÉUNION
- > PODCAST
- > SEATBOX

NON COMPRIS DANS LE LOYER (Services payants)

► SERVICES PARTICULIERS

- > ABONNEMENT ET CONSOMMATION TÉLÉPHONIQUES
- > TRAVAUX DE SECRETARIAT DIVERS ET VARIÉS
- > AUTRES SERVICES (SUR DEMANDE)

► PRESTATIONS SPÉCIFIQUES NON IDENTIFIÉES DANS LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT (ÉTUDE DE FAISABILITÉ, FORMATIONS PROFESSIONNELLES, ACCOMPAGNEMENT À LA REPRISE ET TRANSMISSION D'ENTREPRISE, ...)

COÛT MENSUEL DE LOCATION DES BUREAUX TTC

N° BUREAU	SURFACE (m²)	LOYER / MOIS (1 ^{ère} année)	LOYER / MOIS (2 ^{ème} année)	LOYER / MOIS (3 ^{ème} année)
1	10,81	410,78 €	472,40 €	566,88 €
2	10,99	417,62 €	480,26 €	576,32 €
3	9,79	372,02 €	427,82 €	513,39 €
4	10,40	395,20 €	454,48 €	545,38 €
5	10,40	395,20 €	454,48 €	545,38 €
6	9,87	375,06 €	431,32 €	517,58 €
7	9,90	376,20 €	432,63 €	519,16 €
8	10,20	387,60 €	445,74 €	534,89 €
9	10,08	383,04 €	440,50 €	528,60 €

Un dépôt de garantie équivalant à 2/12 du loyer annuel de la première année conditionnera la remise des clés.

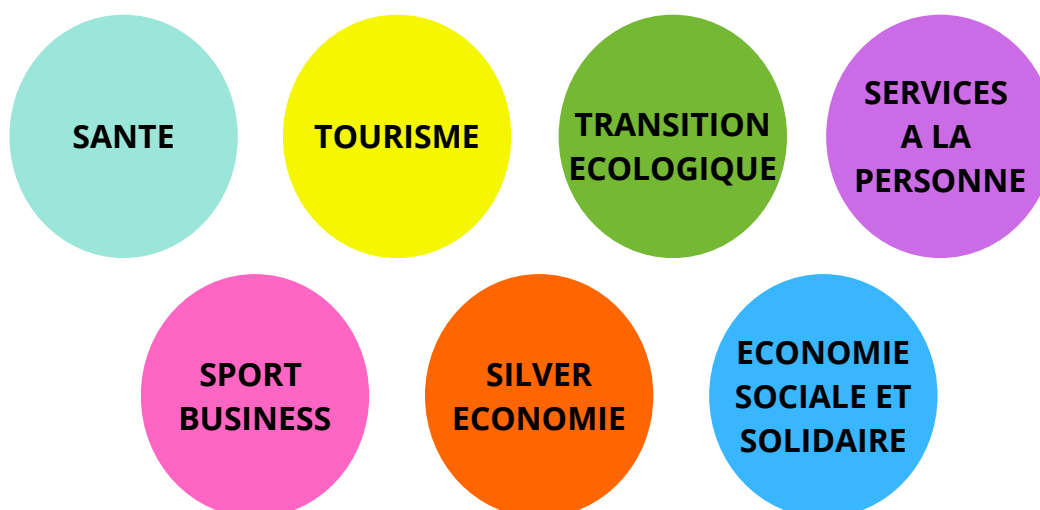


CRITERES D'ELIGIBILITE

Les critères d'éligibilité et la complétude du dossier de candidature déterminera sa recevabilité.
En cas de dossier incomplet, un délai de 8 jours calendaires à compter de l'accusé de réception sera accordé au candidat pour le finaliser.

Seules les entreprises rassemblant l'ensemble des conditions suivantes **sont éligibles** :

- ✓ Etre une entreprise en phase de démarrage régulièrement déclarée et inscrite au registre du commerce et des sociétés, ou à la chambre des métiers **depuis au moins six (6) mois et au plus vingt-quatre (24) mois** ;
- ✓ Etre immatriculée sur le **territoire de CAP Excellence : Abymes, Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre** ;
- ✓ Exercer prioritairement dans l'un des secteurs suivants :



Les dossiers des entreprises n'exerçant pas dans les secteurs susmentionnés seront toutefois examinés selon les mêmes critères.

✗ Sont exclues les associations loi 1901 même celles bénéficiant de l'agrément ESUS

LISTE DES PIECES A FOURNIR

- ▶ Une lettre de motivation adressée au Président de CAP Excellence
- ▶ Une présentation et description du projet de l'entreprise, de la société et du ou de ses dirigeant(s)
- ▶ Le CV du ou des responsable(s) de l'entreprise
- ▶ Les perspectives de développement commercial sur 3 ans
- ▶ Un extrait Kbis - de 3 mois
- ▶ Les documents financiers certifiés par un comptable :
 - Comptes prévisionnels N+1, N+2, N+3
 - Bilan de l'exercice 2025
 - Compte de résultat de l'exercice 2025
- ▶ Toutes pièces justificatives pouvant compléter votre candidature

1^{ère} ETAPE : LA SELECTION DES DOSSIERS

Les candidats dont le dossier est jugé recevable (conformément aux critères d'éligibilité) seront sélectionnés pour être auditionnés par un Comité d'agrément dont les membres sont désignés par CAP Excellence.

2^{ème} ETAPE : LA SELECTION DES LAUREATS

Les dossiers seront examinés selon les critères suivants :

1. **Solidité du modèle économique (8/20 points).**
2. **Motivation du dirigeant (3/20 points).**
3. **Perspectives de développement commercial (4/20 points).**
4. **Maturité du projet et son impact sur le territoire (5/20 points).**

Les candidats dont le dossier a été retenu passeront devant un Comité d'agrément pour une audition de 20 minutes.

Ce Comité statuera en phase finale de sélection pour proposer des lauréats pour installation à la Pépinière d'entreprises CAP ENTREPRENDRE.

Les 9 dossiers qui obtiendront la meilleure note seront retenus.



ACCUEIL ET ESPACE INTERIEUR DE LA CAFET'

COMMENT DEPOSER SON DOSSIER ?

- ▶ Le dossier de candidature accompagné des pièces justificatives sera remis selon les modalités suivantes :

- > **Par voie électronique**, à l'adresse suivante : capentreprendre@capexcellence.net
Préciser dans l'objet du mail : CANDIDATURE CAP ENTREPRENDRE - [NOM DE L'ENTREPRISE]

Seuls les fichiers informatiques de types .PDF et/ou .JPEG seront acceptés. Ils ne devront pas contenir de macros et pourront être compressés dans des fichiers au format ZIP, **leurs noms devront être suffisamment explicites.**

Les dossiers de candidature dans lesquels un programme informatique malveillant serait détecté par CAP Excellence ne seront pas réparés et seront réputés n'avoir pas été reçus.

- > **Sur place**, à la permanence dédiée, située à CAP ENTREPRENDRE, 43 rue Henri Becquerel, Immeuble Business Center, Bâtiment B, Jarry, BAIE-MAHAULT

Dans ce cas, tous les dépôts seront consignés dans un registre. Chaque dossier, reçu sous enveloppe cachetée, donnera lieu à la remise d'un récépissé à son auteur.

- ▶ Le dossier de candidature accompagné des pièces justificatives sera remis avant le :

Mercredi 30 septembre 2026 à 00h00, heure de Guadeloupe

- ▶ Toute réception tardive entraînera l'irrecevabilité du dossier.

- ▶ **La transmission sera effective une fois que le candidat recevra de la part de CAP Excellence un récépissé de dépôt attestant la réception de son dossier.**



ESPACE DE COWORKING

1. OUVERTURE DE L'APPEL A CANDIDATURES

01
SEPT.

2. DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

30
SEPT.

3. ANNONCE DES LAUREATS

16
OCT.

4. ENTREE DANS LA PEPINIERE D'ENTREPRISES

28
OCT.

Sous réserve de :

- La signature de la convention d'occupation temporaire
- La signature de la convention d'accompagnement au développement
- La fourniture d'un extrait Kbis et d'un RIB
- Une attestation d'assurance civile et professionnelle
- Un dépôt de garantie équivalant à 2/12 du loyer annuel de la première année

N.B. : Ces dates sont données à titre indicatif, elles peuvent évoluer en fonction d'évènements indépendants de CAP Excellence.

* BESOIN D'AIDE ?

- **Direction : Innovation et Accompagnement des Entreprises**
- **COURRIEL : capentreprendre@capexcellence.net**
- **Tél. : 0690 54 03 35 (appel téléphonique et WhatsApp)**
- **Permanences d'informations : du Lundi au Vendredi - De 8h30 à 13h**
CAP ENTREPRENDRE, 43 Rue Henri Becquerel, Immeuble Business Center, Bâtiment B, Jarry, BAIE-MAHAULT

* ABANDON DE LA PROCEDURE

La communauté d'agglomération se réserve le droit d'interrompre la procédure de l'appel à candidature à tout moment ainsi que la possibilité de ne pas donner suite aux candidatures reçues sans que les candidats ne puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation ou le remboursement de leurs frais préalables ou honoraires de conseils. CAP Excellence n'aura pas à justifier sa décision.

BENEFICIEZ D'UN PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT SANS HEBERGEMENT

L'appel à candidature est destiné exclusivement aux entreprises souhaitant être hébergées en pépinière d'entreprises. CAP ENTREPRENDRE accueille également des entreprises souhaitant bénéficier d'un parcours d'accompagnement sans hébergement.

Renseignez-vous en flashant le QR CODE

